



Saint-Dolay

Argent de poche- Autorisation Parentale 2019

A faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.

Madame, Monsieur En qualité de tuteur légal,

Atteste après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille ou mon fils s'engage :

La Commune de SAINT DOLAY ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'action « Argent de poche ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'action « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

Les jeunes entrant dans l'action « Argent de poche » devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présence couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La Commune de SAINT DOLAY s'engage à souscrire auprès d'une compagnie, notoirement solvable, un contrat d'assurance responsabilité civile, lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant à participer à l'action « Argent de poche » :

Prénom :Nom :

Domicilié(e)

.....

Pour les mineurs, autorisation « droit à l'image à signer »

Dans le cadre de l'action « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la Commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant

Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »